

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2026-122 du 22/03/2026

OBJET : Arrêté de délégation de fonction à un Conseiller délégué

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-19 et L. 2122-23,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 22 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Éric SAULLE Conseiller municipal, un certain nombre d'attributions relevant du domaine de **l'attractivité et de la qualité de vie**,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Éric SAULLE, Conseiller, est délégué sous la surveillance et la responsabilité de Coralie DAMAISIN-JAMONET, Adjointe au Maire, pour intervenir dans les domaines suivants : **attractivité et qualité de vie**.

Il assumera les fonctions et missions suivantes en lieu et place et concurremment avec le Maire :

- **Attractivité :**
 - Élaboration, mise en œuvre d'un plan d'action pour améliorer la notoriété du territoire communal ;
 - Étude et suivi des actions et événements promotionnels permettant d'améliorer l'attractivité de la commune auprès de tous les partenaires extérieurs ;
 - Tourisme.
- **Qualité de vie :**

Réflexion, propositions et promotion d'actions dans les différents secteurs de la vie municipale concourant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, notamment :

- Par une identification d'activités ou services répondant à des besoins non pourvus, en adéquation avec le développement de la commune ;
- Par la recherche d'une programmation cinématographique ;
- Par une recherche d'un meilleur cadre de vie des habitants ;
- Par le renforcement du lien social et de la vie associative ;
- Par l'embellissement et propreté de la ville ;
- Par la lutte contre les tags et la pollution animale ;
- Par l'amélioration de la qualité du service public.

Article 2 :

Le Maire de la commune de Chatuzange le Goubet est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Drôme,
- Monsieur le Trésorier de la commune.

Fait à Chatuzange le Goubet,
Le 22/03/2026,

Notifié le : 22/03/2026

Le Conseiller délégué,



Éric SAULLE

Le Maire,



Elise CLÉMENT



Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en Préfecture le :
- La publication sur le site internet communal le :